

CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 27 juin 2023

Président : DECOTIGNIE Jean-Dominique

Excusés : CHISHOLM Helen – HOFSTETTER Florian – JOMINI Viviane – KAHR Naïcha –
KELLER Jean-Baptiste – PRUDHOMME Catherine – ZAUGG Livia –
ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : --

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 9 mai 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Election du Président pour 2023-2024.
- 6) Election du Vice-Président pour 2023-2024.
- 7) Election du 2ème Vice-Président 2023-2024.
- 8) Election de 2 scrutateurs pour 2023-2024.
- 9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2023-2024.
- 10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2023-2024.
- 11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2023-2024.
- 12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2023-2024.
- 13) Préavis 15/2023 « Comptes 2022 ».
- 14) Préavis 16/2023 « Rapport de gestion 2022 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 15) Interpellation de Mme Nathalie Mermoud au nom de l'Entente villageoise « Place de jeux de la Plantaz un projet pour les jeunes générations ou un retard d'une génération ? ».
- 16) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président annonce la démission de Mme Madeline Mettraux de l'Entente villageoise pour cause de déménagement et fait lecture de sa lettre de démission. Il remercie vivement Mme Mettraux pour son fort engagement dans notre commune et lui souhaite le meilleur pour la suite.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, indique avoir reçu une interpellation de la part de Mme Nathalie Mermoud au nom de l'Entente villageoise, laquelle est appuyée par cinq membres comme le prévoit le règlement. Le Président en fait lecture – voir annexe.

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le traitement de l'interpellation au point 15 et en reportant les divers et propositions individuelles au point 16. Aucune autre adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, indique que le bureau a fonctionné le dimanche 18 juin pour les votations et en donne les résultats pour la commune. Les prochains scrutins auront lieu les 22 octobre et 12 novembre 2023 pour les élections du Conseil national et du Conseil des Etats en soulignant que M. Antoine Müller, Conseiller, sera candidat.

Pour sa part il a participé le 16 juin 2023 au traditionnel souper des commissions et le 3 avril à une discussion avec la Municipalité et les Présidents de groupe en lien avec le paragraphe qui suit.

Le Président indique que cela fait quelques mois qu'il embête la Municipalité et les présidents des groupes avec une idée qui lui tient à cœur. En effet, il constate que certaines personnes du Conseil ont des envies de réalisations dans la commune ou estiment que la Commune a besoin de certaines infrastructures. Comme indiqué par la CoFin, la Commune a accumulé les bons résultats depuis plusieurs années et sa situation financière lui permet d'investir. La CoFin a, à plusieurs reprises, proposé quelques voies pour faire avancer de nouveaux projets. Le problème est que la Municipalité est très occupée et a peu de disponibilité. Que peut-on faire ? Les compétences des membres du Conseil peuvent être utilisées à préparer des projets en amont. Souvent pour lancer un projet, il est fait appel à un bureau d'étude, lequel a des idées préconçues qui peuvent biaiser la solution comme ce fut le cas pour le remplacement de la chaudière de DLV. Faire appel aux compétences des membres du conseil pour permettre à la Municipalité et au Conseil de se faire une meilleure idée permettrait d'éviter ce biais. Finalement, certains membres sont gênés de recevoir des projets déjà finalisés où plus rien ne peut être changé. Une participation plus en amont serait donc bénéfique.

Le Président indique donc qu'à la rentrée, M. Antoine Müller va organiser une séance commune aux deux groupes pour présenter les outils disponibles au Conseil communal pour faire des propositions à la Municipalité. Ensuite, il sera demandé à chacun (dans une séance de groupe) de faire connaître ses envies et souhaits quant à des réalisations pour la Commune. Partant de là, l'idée est de former des commissions ad-hoc du Conseil pour étudier les propositions qui susciteront le plus d'intérêt, afin de préparer le travail pour la Municipalité, en débroussaillant le sujet (options envisageables, avantages et inconvénients, idée de coût, etc.) ; il ne sera pas question de porter le projet (ce qui est du ressort de la Municipalité) mais de préparer un dossier qui permette à la Municipalité de gagner du temps. Le dossier serait proposé sous forme de motion ou de postulat.

3) Informations de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que :

- Le processus de recrutement est en cours pour remplacer le greffe ainsi que le responsable du service technique ; pour ce faire, il a été fait appel à une spécialiste en ressources humaines ; les premiers dossiers commencent à arriver. L'objectif est de prendre une décision en septembre pour une entrée en service au début 2024.
- La commune a reçu la labélisation en cybersécurité « CYBER SAFE », après avoir corrigé les quelques points qui posaient des problèmes. Bien qu'exigeant, l'exercice était utile et nécessaire.

- En ce qui concerne le postulat relatif au Château, le rapport final est attendu pour ces prochains jours ; pas mal de difficultés ont été rencontrées avec le département des monuments et sites du Canton qui se prononce normalement sur des projets et a donc de la peine à se positionner sur des idées.
- Le bureau technique du PALM du Nord lausannois (SDNL) a été dissout à la suite du départ du chef de projet. Il s'est révélé que les tâches liées à la région étaient pratiquement tombées à zéro, ainsi que le potentiel de développement. Pour la partie technique, le SDNL s'est maintenant associée au SDOL « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois ». Toutefois, il est précisé que les autres activités restent disjointes.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que :

- Au chemin de la Saugettaz le tapis final devrait être posé cette semaine.
- Pour ce qui est des travaux à la route d'Yverdon, le planning est tenu pour l'instant, les travaux suivent leurs cours. Durant les phases 3 et 4, la route de Morrens sera mise à sens unique (du haut vers le bas), ce qui a été validé par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) du Canton.
- En ce qui concerne les collecteurs de la Plantaz, la 2^{ème} étape des travaux a commencé ; le chemin piétonnier en direction de l'école sera fermé plusieurs semaines au contraire du passage en direction de la gare qui sera toujours possible.
- A titre informatif, Mme Annen signale qu'un tronçon de la route de Genève sera fermé à la circulation du 28 juin à 12h au 29 juin à 5h, pour des travaux entrepris à la demande de la DGMR. Une information a déjà été mise en place depuis plusieurs jours au giratoire de Crissier pour détourner les véhicules.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, indique que les constructions du Grand Pré seront prochainement terminées et que les permis d'habiter vont être délivrés ces prochaines semaines. Les premiers habitants emménageront en août. Il faut donc s'attendre d'ici à fin 2023 à l'enregistrement de 500 nouveaux habitants.

M. Etienne Fleury, Syndic, excuse l'absence de Mme Jacqueline Dieperink pour des raisons de santé.

4) Informations régionales

--

5) Election du Président pour 2023-2024

Selon l'article 43 du Règlement du Conseil, le président cède sa place à Mme Nathalie Bourquin Berger, 2^{ème} vice-Présidente, qui prend la parole pour annoncer que l'Avenir social et écologique (AS2E) propose la candidature de M. Jean-Dominique Decotignie. La 2^{ème} vice-Présidente demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Jean-Dominique Decotignie est élu tacitement.**

6) Election du Vice-Président pour 2023*2024

Le Président indique que l'Entente propose la candidature de Mme Naïcha Kähr. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Naïcha Kähr est élue tacitement.**

7) Election du 2ème Vice-Président 2023-2024

Le Président indique que l'AS2E propose la candidature de Mme Nathalie Bourquin Berger. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Nathalie Bourquin Berger est élue tacitement.**

8) Election de 2 scrutateurs pour 2023-2024

Le Président indique que les personnes proposées sont Mme Martine Furrer pour l'Entente et Mme Mélanie Treur pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Martine Furrer et Mélanie Treur sont élues tacitement.**

9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2023-2024

Le Président indique que les personnes proposées sont Mme Annick Péguiron pour l'Entente et Mme Viviane Jomini pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Annick Péguiron et Viviane Jomini sont élues tacitement.**

10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2023-2024

M. Jean-Dominique Decotignie indique que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mmes Naïcha Kähr et MM. Thierry Auberson et Christophe Briquet.

Pour l'AS2E : Mme Mélanie Treur et M. Simon Kassimidis.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Naïcha Kähr, Mélanie Treur et MM. Thierry Auberson, Christophe Briquet et Simon Kassimidis sont élus tacitement**

11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2023-2024

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'AS2E : MM. Gilbert Dupuis et Walter Lanz.

Pour l'Entente : MM. Yves-Marie Hostettler, Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **MM. Yves-Marie Hostettler, Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax, Gilbert Dupuis et Walter Lanz sont élus tacitement.**

12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2023-2024

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mmes Livia Zaugg et Florence Bagnoud et M. Jean-Baptiste Keller.

Pour l'AS2E : Mmes Veronica Sanchis Saugy et Evi Kassimidis.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Livia Zaugg, Florence Bagnoud, Veronica Sanchis Saugy et Evi Kassimidis et M. Jean-Baptiste Keller sont élus tacitement.**

13) Préavis 15/2023 « Compte 2022 »

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2022 présentés avec des revenus de CHF 27'606'723.38, avec des charges de CHF 27'156'340.38, soit un excédent de revenus de CHF 450'373.00 et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion chapitre par chapitre.

M. Etienne Fleury, Syndic, voudrait remercier le boursier qui est présent, M. Christian Franco, lequel est accompagné de M. Milos Dangubic qui travaille à la commune depuis 6 ans. Ce dernier, qui est pressenti pour remplacer M. Christian Franco qui devrait partir à la retraite dans le courant 2024, suit actuellement une formation pour obtenir le brevet fédéral de comptabilité. Le Syndic indique que les chiffres sont bons et qu'il ne va pas entrer dans les détails car le rapport de CoFin est suffisamment complet. Une situation structurelle qui nous fait dégager des excédents de revenus depuis maintenant une dizaine d'années. Durant cet été, ces données vont être analysées pour voir le fonctionnement et les investissements à prévoir au vu de ces bons résultats, notamment les projets à venir et la fixation du taux d'imposition. Il reste à disposition ainsi que le boursier pour répondre aux éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe en revue les chapitres, puis ouvre la discussion finale.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 15/2023 est adopté à l'unanimité.**

14) Préavis 16/2023 « Rapport de gestion 2022 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thierry Auberson tient à remercier, au nom de la Commission, la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration ; il précise que le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de gestion a exercé son contrôle. La Commission de gestion propose de donner décharge avec remerciement à la Municipalité pour la gestion 2022 et de donner décharge à la Commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie la Commission de gestion pour le travail fourni et la qualité du travail. Les remarques soulignées dans ce rapport seront traitées par la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 16/2023 est accepté à l'unanimité.**

15) Interpellation de Mme Nathalie Mermoud au nom de l'Entente – Place de jeux de la Plantaz un projet pour les jeunes générations ou un retard d'une génération ?

Le Président explique le déroulement de cette interpellation.

Mme Nathalie Mermoud se permet de relire le titre qui est important et indique que le texte de cette interpellation est assez explicite sur les attentes. Elle souhaite avoir les grandes lignes sur les projets étudiés, le calendrier prévu et quand un préavis sera présenté.

Mme Martine Lob, Municipale, pour répondre à cette interpellation indique que depuis la rencontre avec la commission enfance et jeunesse, la Municipalité a étudié quatre projets et en a choisi un. Une rencontre a eu lieu le 20 janvier 2023 entre la Municipalité et les chefs de service concernés par cette place, afin de leur présenter le projet et d'entendre leurs remarques. La Municipalité a reçu un collaborateur de l'entreprise choisie pour cette place à la fin du mois de mars 2023. Des contacts ont été pris avec d'autres communes afin d'en savoir plus sur les procédures à respecter pour les appels d'offre selon les marchés publics. Pour pallier le manque de ressources internes en matière de gestion de projet, la Municipalité a décidé de mandater un architecte paysagiste pour piloter le projet avec l'entreprise choisie. En septembre-octobre l'architecte paysagiste pourra établir les appels d'offre pour les entreprises qui devront réaliser les fondations, les sols et les aménagements nécessaires. Ce mandataire s'occupera aussi de la mise à l'enquête qui devrait avoir lieu en septembre-octobre 2023. Si tout se passe bien, le préavis sera établi à fin octobre pour être présenté au Conseil en décembre 2023, ainsi la place de jeux devrait être terminée en mai 2023. Une charge importante de travail a empêché la Municipalité et le service technique de travailler plus rapidement sur ce projet. Une création sur mesure en bois a été choisie, avec différents types de sols intégrant des espaces pour petits et grands dans un concept architectural qui s'adapte à la topologie du terrain. Les personnes intéressées peuvent aller voir celles de la Vaudaire ou des Plaines du Loup à Lausanne. Pour ne pas ralentir le projet, la Municipalité a décidé de ne pas intégrer le sport urbain dans le projet lui-même. Cependant, la Municipalité, consciente de la demande, cherche l'endroit idéal pour implanter cette activité. De nouvelles informations seront communiquées à chaque conseil.

Mme Nathalie Mermoud remercie la Municipale pour la réponse qui la satisfait. Elle indique que conformément à l'article 93, al. 5 du règlement du Conseil communale, sa proposition de résolution est : « Au travers de cette résolution, le Conseil communal demande à la Municipalité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour avancer dans les meilleurs délais sur ce projet essentiel à la population et aux enfants de Cheseaux

- **La résolution proposée est acceptée à la majorité avec 7 abstentions.**

16) Divers et propositions individuelles

Mme Mélanie Treur intervient concernant les travaux en cours à la route d'Yverdon, plus précisément l'interdiction de circuler. Elle remercie la Municipalité d'avoir autorisé le passage pour les cyclistes car les alternatives n'étaient pas idéales. Habitant elle-même à cette rue, elle ne peut que constater que les interdictions ne sont pas toujours respectées par les automobilistes. Elle remercie également la Municipalité d'avoir mis en place un contrôle dernièrement.

M. Walter Lanz félicite l'équipe de la voirie qui s'occupe de la décoration florale de notre village.

M. Etienne Fleury, Syndic, en prend note et fera suivre au service concerné. Il remercie également de soulever les points positifs.

M. Antoine Müller prend la parole concernant la séance d'information envisagée et annoncée par le Président. Il remercie l'assemblée de bien vouloir réserver la date du 3 octobre 2023 à 19:00 (date de la séance de préparation du prochain conseil) à la rentrée, mais également le 31 octobre 2023 à 19:00 comme date de réserve. Il confirme sa candidature au Conseil national et indique qu'un brunch de soutien est d'ores et déjà prévu ; les personnes qui n'auraient pas reçu d'information à ce sujet peuvent le contacter si elles sont intéressées.

Jean-Dominique Decotignie
Président du Conseil



Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Annexe : interpellation

Séance levée à 19.38
Cheseaux, le 28 juin 2023

Prochaines séances :
Mardi 10 octobre 2023
Mardi 7 novembre 2023
Mardi 12 décembre 2023